

BUREAU DE SANTE.

Mariages, Naissances, Deces

Mariages.

Naissances.

Deces.

Assemblée électorale.

Ouverture de la campagne de M. John T. Michel à la Nouvelle-Orléans.

VIBRANT ENTHOUSIASME.

M. John T. Michel, candidat aux fonctions de gouverneur de l'Etat, a été l'objet d'une ovation enthousiaste hier soir à l'occasion de l'ouverture de sa campagne électorale à la Nouvelle-Orléans.

Le mandat d'amener a été lancé hier matin contre Katie Fetsch, la jeune femme qui, dans le courant de l'année dernière, a tué Frank Mischer, sous prétexte qu'il l'avait trompé et refusait de l'épouser.

Après le meurtre l'accusée avait été relâchée en liberté sous une caution de 1000, et comme le procès avait été renvoyé à diverses reprises on supposait généralement que les poursuites contre elle avaient été abandonnées et que l'affaire était définitivement classée.

Tel est probablement été le cas si la jeune femme eût tenu une vie régulière et n'eût pas fait parler d'elle.

Mais lundi, à minuit, elle a été arrêtée, en compagnie d'un nommé Julius Sampson, sous une inculpation de bris de paix et de conduite scandaleuse, et après avoir comparu devant le recorder Stubbs a été condamnée à 100 dollars d'amende.

Le prévenu a été relâché en attendant son arrestation, a résolu d'augmenter la caution de Katie Fetsch et la fixée à 2000; il a aussitôt décidé de la traduire le plus rapidement possible devant la Cour criminelle.

Il est donc probable que le procès de la jeune femme aura lieu dans le courant de l'hiver.

Comparution de Ziegler.

A J. Ziegler, individu qui a été arrêté lundi après midi par le détective Schaeffer, après une longue poursuite, a comparu hier matin devant la première cour de cité sous une accusation d'attaque et de vol de grand chemin.

Le prévenu a plaidé non-couppable et a été placé sous 50 dollars de caution.

Steamboat renfloué.

Le steamboat "Terrebonne" qui, le 29 octobre, avait coulé bas près de la rive du fleuve à Carville Landing, a été renfloué lundi et après avoir subi quelques réparations à Donaldville a pu regagner la Nouvelle-Orléans où il est arrivé hier.

Le bâtiment, qui appartient à la Bradford Transportation Company, reprendra prochainement son service régulier entre notre port et les localités du bayou Tèche.

Le mandat d'amener a été lancé hier matin contre Katie Fetsch, la jeune femme qui, dans le courant de l'année dernière, a tué Frank Mischer, sous prétexte qu'il l'avait trompé et refusait de l'épouser.

Après le meurtre l'accusée avait été relâchée en liberté sous une caution de 1000, et comme le procès avait été renvoyé à diverses reprises on supposait généralement que les poursuites contre elle avaient été abandonnées et que l'affaire était définitivement classée.

Tel est probablement été le cas si la jeune femme eût tenu une vie régulière et n'eût pas fait parler d'elle.

Mais lundi, à minuit, elle a été arrêtée, en compagnie d'un nommé Julius Sampson, sous une inculpation de bris de paix et de conduite scandaleuse, et après avoir comparu devant le recorder Stubbs a été condamnée à 100 dollars d'amende.

Le prévenu a été relâché en attendant son arrestation, a résolu d'augmenter la caution de Katie Fetsch et la fixée à 2000; il a aussitôt décidé de la traduire le plus rapidement possible devant la Cour criminelle.

Il est donc probable que le procès de la jeune femme aura lieu dans le courant de l'hiver.

Comparution de Ziegler.

A J. Ziegler, individu qui a été arrêté lundi après midi par le détective Schaeffer, après une longue poursuite, a comparu hier matin devant la première cour de cité sous une accusation d'attaque et de vol de grand chemin.

Le prévenu a plaidé non-couppable et a été placé sous 50 dollars de caution.

Steamboat renfloué.

Le steamboat "Terrebonne" qui, le 29 octobre, avait coulé bas près de la rive du fleuve à Carville Landing, a été renfloué lundi et après avoir subi quelques réparations à Donaldville a pu regagner la Nouvelle-Orléans où il est arrivé hier.

Le bâtiment, qui appartient à la Bradford Transportation Company, reprendra prochainement son service régulier entre notre port et les localités du bayou Tèche.

Assemblée électorale.

Ouverture de la campagne de M. John T. Michel à la Nouvelle-Orléans.

VIBRANT ENTHOUSIASME.

M. John T. Michel, candidat aux fonctions de gouverneur de l'Etat, a été l'objet d'une ovation enthousiaste hier soir à l'occasion de l'ouverture de sa campagne électorale à la Nouvelle-Orléans.

Le mandat d'amener a été lancé hier matin contre Katie Fetsch, la jeune femme qui, dans le courant de l'année dernière, a tué Frank Mischer, sous prétexte qu'il l'avait trompé et refusait de l'épouser.

Après le meurtre l'accusée avait été relâchée en liberté sous une caution de 1000, et comme le procès avait été renvoyé à diverses reprises on supposait généralement que les poursuites contre elle avaient été abandonnées et que l'affaire était définitivement classée.

Tel est probablement été le cas si la jeune femme eût tenu une vie régulière et n'eût pas fait parler d'elle.

Mais lundi, à minuit, elle a été arrêtée, en compagnie d'un nommé Julius Sampson, sous une inculpation de bris de paix et de conduite scandaleuse, et après avoir comparu devant le recorder Stubbs a été condamnée à 100 dollars d'amende.

Le prévenu a été relâché en attendant son arrestation, a résolu d'augmenter la caution de Katie Fetsch et la fixée à 2000; il a aussitôt décidé de la traduire le plus rapidement possible devant la Cour criminelle.

Il est donc probable que le procès de la jeune femme aura lieu dans le courant de l'hiver.

Comparution de Ziegler.

A J. Ziegler, individu qui a été arrêté lundi après midi par le détective Schaeffer, après une longue poursuite, a comparu hier matin devant la première cour de cité sous une accusation d'attaque et de vol de grand chemin.

Le prévenu a plaidé non-couppable et a été placé sous 50 dollars de caution.

Steamboat renfloué.

Le steamboat "Terrebonne" qui, le 29 octobre, avait coulé bas près de la rive du fleuve à Carville Landing, a été renfloué lundi et après avoir subi quelques réparations à Donaldville a pu regagner la Nouvelle-Orléans où il est arrivé hier.

Le bâtiment, qui appartient à la Bradford Transportation Company, reprendra prochainement son service régulier entre notre port et les localités du bayou Tèche.

Le mandat d'amener a été lancé hier matin contre Katie Fetsch, la jeune femme qui, dans le courant de l'année dernière, a tué Frank Mischer, sous prétexte qu'il l'avait trompé et refusait de l'épouser.

Après le meurtre l'accusée avait été relâchée en liberté sous une caution de 1000, et comme le procès avait été renvoyé à diverses reprises on supposait généralement que les poursuites contre elle avaient été abandonnées et que l'affaire était définitivement classée.

Tel est probablement été le cas si la jeune femme eût tenu une vie régulière et n'eût pas fait parler d'elle.

Mais lundi, à minuit, elle a été arrêtée, en compagnie d'un nommé Julius Sampson, sous une inculpation de bris de paix et de conduite scandaleuse, et après avoir comparu devant le recorder Stubbs a été condamnée à 100 dollars d'amende.

Le prévenu a été relâché en attendant son arrestation, a résolu d'augmenter la caution de Katie Fetsch et la fixée à 2000; il a aussitôt décidé de la traduire le plus rapidement possible devant la Cour criminelle.

Il est donc probable que le procès de la jeune femme aura lieu dans le courant de l'hiver.

Comparution de Ziegler.

A J. Ziegler, individu qui a été arrêté lundi après midi par le détective Schaeffer, après une longue poursuite, a comparu hier matin devant la première cour de cité sous une accusation d'attaque et de vol de grand chemin.

Le prévenu a plaidé non-couppable et a été placé sous 50 dollars de caution.

Steamboat renfloué.

Le steamboat "Terrebonne" qui, le 29 octobre, avait coulé bas près de la rive du fleuve à Carville Landing, a été renfloué lundi et après avoir subi quelques réparations à Donaldville a pu regagner la Nouvelle-Orléans où il est arrivé hier.

Le bâtiment, qui appartient à la Bradford Transportation Company, reprendra prochainement son service régulier entre notre port et les localités du bayou Tèche.

Le mandat d'amener a été lancé hier matin contre Katie Fetsch, la jeune femme qui, dans le courant de l'année dernière, a tué Frank Mischer, sous prétexte qu'il l'avait trompé et refusait de l'épouser.

Après le meurtre l'accusée avait été relâchée en liberté sous une caution de 1000, et comme le procès avait été renvoyé à diverses reprises on supposait généralement que les poursuites contre elle avaient été abandonnées et que l'affaire était définitivement classée.

Tel est probablement été le cas si la jeune femme eût tenu une vie régulière et n'eût pas fait parler d'elle.

Mais lundi, à minuit, elle a été arrêtée, en compagnie d'un nommé Julius Sampson, sous une inculpation de bris de paix et de conduite scandaleuse, et après avoir comparu devant le recorder Stubbs a été condamnée à 100 dollars d'amende.

Le prévenu a été relâché en attendant son arrestation, a résolu d'augmenter la caution de Katie Fetsch et la fixée à 2000; il a aussitôt décidé de la traduire le plus rapidement possible devant la Cour criminelle.

Il est donc probable que le procès de la jeune femme aura lieu dans le courant de l'hiver.

Comparution de Ziegler.

A J. Ziegler, individu qui a été arrêté lundi après midi par le détective Schaeffer, après une longue poursuite, a comparu hier matin devant la première cour de cité sous une accusation d'attaque et de vol de grand chemin.

Le prévenu a plaidé non-couppable et a été placé sous 50 dollars de caution.

Steamboat renfloué.

Le steamboat "Terrebonne" qui, le 29 octobre, avait coulé bas près de la rive du fleuve à Carville Landing, a été renfloué lundi et après avoir subi quelques réparations à Donaldville a pu regagner la Nouvelle-Orléans où il est arrivé hier.

Le bâtiment, qui appartient à la Bradford Transportation Company, reprendra prochainement son service régulier entre notre port et les localités du bayou Tèche.

Le mandat d'amener a été lancé hier matin contre Katie Fetsch, la jeune femme qui, dans le courant de l'année dernière, a tué Frank Mischer, sous prétexte qu'il l'avait trompé et refusait de l'épouser.

Après le meurtre l'accusée avait été relâchée en liberté sous une caution de 1000, et comme le procès avait été renvoyé à diverses reprises on supposait généralement que les poursuites contre elle avaient été abandonnées et que l'affaire était définitivement classée.

Tel est probablement été le cas si la jeune femme eût tenu une vie régulière et n'eût pas fait parler d'elle.

Mais lundi, à minuit, elle a été arrêtée, en compagnie d'un nommé Julius Sampson, sous une inculpation de bris de paix et de conduite scandaleuse, et après avoir comparu devant le recorder Stubbs a été condamnée à 100 dollars d'amende.

Le prévenu a été relâché en attendant son arrestation, a résolu d'augmenter la caution de Katie Fetsch et la fixée à 2000; il a aussitôt décidé de la traduire le plus rapidement possible devant la Cour criminelle.

Il est donc probable que le procès de la jeune femme aura lieu dans le courant de l'hiver.

AMUSEMENTS

THEATRE DE L'OPERA

LA JUIVE

JAMES BONNOT

Successieur de JOHN BONNOT

Entrepreneurs de pompes funèbres

No 623 RUE STE-ANNE

SALONS FUNEBRES.

F. LAUDUMIEY & CO., Ltd.

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs.

1108-1112 Rue Ed. Rempart

PHONE 3880

VENTES A L'ENOAN

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

PAR DANZIGER & TESSIER

Le procès des frères Canton est fixé au 15 novembre.

Avocat sous caution.

COLLISION.

Shreveport, Lne., 7 novembre.

Un train de voyageurs a fait collision hier soir, à son arrivée en gare de Shreveport, avec un wagon de marchandises, gare par mégarde sur la voie principale.

Le mandat d'amener a été lancé hier matin contre Katie Fetsch, la jeune femme qui, dans le courant de l'année dernière, a tué Frank Mischer, sous prétexte qu'il l'avait trompé et refusait de l'épouser.

Après le meurtre l'accusée avait été relâchée en liberté sous une caution de 1000, et comme le procès avait été renvoyé à diverses reprises on supposait généralement que les poursuites contre elle avaient été abandonnées et que l'affaire était définitivement classée.

Tel est probablement été le cas si la jeune femme eût tenu une vie régulière et n'eût pas fait parler d'elle.

Mais lundi, à minuit, elle a été arrêtée, en compagnie d'un nommé Julius Sampson, sous une inculpation de bris de paix et de conduite scandaleuse, et après avoir comparu devant le recorder Stubbs a été condamnée à 100 dollars d'amende.

Le prévenu a été relâché en attendant son arrestation, a résolu d'augmenter la caution de Katie Fetsch et la fixée à 2000; il a aussitôt décidé de la traduire le plus rapidement possible devant la Cour criminelle.

Il est donc probable que le procès de la jeune femme aura lieu dans le courant de l'hiver.

Comparution de Ziegler.

A J. Ziegler, individu qui a été arrêté lundi après midi par le détective Schaeffer, après une longue poursuite, a comparu hier matin devant la première cour de cité sous une accusation d'attaque et de vol de grand chemin.

Le prévenu a plaidé non-couppable et a été placé sous 50 dollars de caution.

Steamboat renfloué.

Le steamboat "Terrebonne" qui, le 29 octobre, avait coulé bas près de la rive du fleuve à Carville Landing, a été renfloué lundi et après avoir subi quelques réparations à Donaldville a pu regagner la Nouvelle-Orléans où il est arrivé hier.

Le bâtiment, qui appartient à la Bradford Transportation Company, reprendra prochainement son service régulier entre notre port et les localités du bayou Tèche.

Le mandat d'amener a été lancé hier matin contre Katie Fetsch, la jeune femme qui, dans le courant de l'année dernière, a tué Frank Mischer, sous prétexte qu'il l'avait trompé et refusait de l'épouser.

Après le meurtre l'accusée avait été relâchée en liberté sous une caution de 1000, et comme le procès avait été renvoyé à diverses reprises on supposait généralement que les poursuites contre elle avaient été abandonnées et que l'affaire était définitivement classée.

Tel est probablement été le cas si la jeune femme eût tenu une vie régulière et n'eût pas fait parler d'elle.

Mais lundi, à minuit, elle a été arrêtée, en compagnie d'un nommé Julius Sampson, sous une inculpation de bris de paix et de conduite scandaleuse, et après avoir comparu devant le recorder Stubbs a été condamnée à 100 dollars d'amende.

Le prévenu a été relâché en attendant son arrestation, a résolu d'augmenter la caution de Katie Fetsch et la fixée à 2000; il a aussitôt décidé de la traduire le plus rapidement possible devant la Cour criminelle.

Il est donc probable que le procès de la jeune femme aura lieu dans le courant de l'hiver.

Comparution de Ziegler.

A J. Ziegler, individu qui a été arrêté lundi après midi par le détective Schaeffer, après une longue poursuite, a comparu hier matin devant la première cour de cité sous une accusation d'attaque et de vol de grand chemin.

Le prévenu a plaidé non-couppable et a été placé sous 50 dollars de caution.

Steamboat renfloué.

Le steamboat "Terrebonne" qui, le 29 octobre, avait coulé bas près de la rive du fleuve à Carville Landing, a été renfloué lundi et après avoir subi quelques réparations à Donaldville a pu regagner la Nouvelle-Orléans où il est arrivé hier.

Le bâtiment, qui appartient à la Bradford Transportation Company, reprendra prochainement son service régulier entre notre port et les localités du bayou Tèche.

AMUSEMENTS

TULANE

GRESCENT

ANNA HELD

MISS INNOUENCE

Opheum

PRIX

EDWARD ABEL & CO

GENE GREENE

BEILE ADAIR

LES HAYELOCK

AMUSEMENTS

TULANE

GRESCENT

ANNA HELD

MISS INNOUENCE

Opheum

PRIX

EDWARD ABEL & CO

GENE GREENE

BEILE ADAIR

LES HAYELOCK